

3.5. Visites Patrimoine 1/2 journée

3.5.1 Organisation

Ces visites sont généralement réalisées sur le secteur de Toulouse avec un guide de l'Office du Tourisme ou d'un musée. D'une durée de 2h environ, elles se font avec un rendez-vous sur place, chaque participant s'y rendant individuellement.

Il est souvent demandé par les prestataires de payer pour la réservation à la réception du devis.

Pour des raisons d'organisation entre les dates d'inscription et la date de parution du bulletin, des pré-inscriptions pourront être faites afin d'orienter l'organisateur sur la faisabilité de ce projet.

Dans le cas d'une demande supérieure au nombre prévu, une liste d'attente est constituée.

Si cette dernière est importante une 2e visite, à une date différente peut être éventuellement envisagée à condition que le prestataire puisse proposer une autre date.

Toute personne, se présentant le jour de la visite sans avoir été inscrite au préalable, ne sera pas admise.

Si à l'issue des inscriptions le nombre maximum d'inscrits n'est pas atteint, une information sera diffusée aux adhérents par message internet (mail ou site) précisant les places disponibles.

Le règlement de la visite est effectué le jour de la date d'inscription prévue.

3.5.2 Désistement

Les visites font l'objet d'une facturation forfaitaire de la part des différents prestataires avant l'évènement et la contribution financière demandée aux participants est calculée au plus juste. Les désistements ne pourront être remboursés que dans la mesure où la personne concernée présentera un remplaçant afin de ne pas pénaliser l'ensemble du groupe.

A défaut de remplaçant ou en cas d'absence le jour de la visite, aucun remboursement ne sera effectué à la personne défaillante.

Pour toute annulation 24 heures avant le jour de la sortie, le participant ne sera pas remboursé.